

S02 – Réglementation cosmétique en pratique

Évaluation formative

 Durée : 30 minutes |  Barème indicatif : /20

Situation professionnelle

Vous travaillez dans un laboratoire cosmétique. Plusieurs produits sont analysés avant mise sur le marché. Vous devez vérifier leur **conformité réglementaire**.

Exercice 1 – Cadre réglementaire (4 points)

1. Indiquez le texte réglementaire encadrant la mise sur le marché des cosmétiques dans l'UE. (1 pt)

2. Précisez son objectif principal. (1 pt)

3. Expliquez la différence entre la liste positive (annexe IV) et la liste négative (annexe II). (2 pts)

Exercice 2 – La personne responsable (4 points)

1. Définissez la personne responsable. (2 pts)

2. Pourquoi n'y a-t-il qu'une seule personne responsable par produit ? (2 pts)

Exercice 3 – Sécurité et conformité (6 points)

Un produit cosmétique est mis sur le marché et provoque des réactions cutanées chez plusieurs utilisateurs.

1. Le produit respecte-t-il l'exigence de sécurité ? Oui Non (1 pt)

2. Justifiez. (3 pts)

3. Citez une conséquence possible et la procédure de signalement. (2 pts)

Exercice 4 – Acteurs de contrôle (4 points)

Acteur	Rôle
Personne responsable
ANSM
DGCCRF
Système Rapex

Exercice 5 – Argumentation E2 (2 points)

Expliquez en 4-5 lignes pourquoi la réglementation cosmétique est indispensable pour la protection du consommateur.

Auto-évaluation

- Je sais citer le règlement européen des cosmétiques
- Je sais expliquer la différence entre liste positive (annexe IV) et liste négative (annexe II)
- Je sais définir la personne responsable et ses obligations principales
- Je sais réagir en cas d'effet indésirable (cosmétovigilance / signalement)
- Je sais identifier les acteurs de contrôle (ANSM, DGCCRF, Rapex)
- Je dois encore progresser dans la justification écrite